

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

MENTIONS LÉGALES

Nom et adresse de l'entreprise : **Benoît Hogedé Images**
5 rue Oscar Delille 59240 Malo-les-Bains

Forme juridique : micro-entreprise

Dirigeant en nom propre : Benoît Hogedé

Téléphone : 06 79 23 18 87

SIRET : 507 774 214 00062

CODE APE : 7420Z - RCS Dunkerque : 507 774 214

Site web : <http://www.benoithogede.com> (pour en savoir plus sur le fonctionnement du site, sa gestion, son hébergement et les droits s'appliquant : se référer aux mentions légales du site en bas de page)

Paiement en espèce, par virement ou par chèque à l'ordre de Benoît Hogedé

N° contrat Swiss Life d'assurance multirisque professionnelle : 013835079



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

TOUTE RÉSERVATION OU PRISE DE VUE IMPLIQUE QUE VOUS ACOEPTIEZ SANS AUCUNE RESTRICTION POSSIBLE MES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGVS) DISPONIBLES SUR LE SITE WWW.BENOITHOGEDE.COM

1. OBJET

Les conditions générales de vente (ci-après nommées « CGV ») créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes de prestations et de produits conclues entre le Client (ci-après nommé « le client ») et Benoît Hogedé (ci-après nommé « le photographe »), Photographe et Vidéaste professionnel exerçant en nom propre en tant que profession libérale et inscrit à la chambre des commerces et de l'industrie sous le n°507 774 214. Toute réservation de séance ou commande produits entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV entre le photographe et le client. L'adresse du siège social est celle mentionnée au début du document.

2. TARIFS

Les prix de vente exprimés en euros s'entendent T.T.C et sont ceux applicables au moment de la réservation d'une séance ou de la commande de produits complémentaires. Les tarifs sont sujets à changements à n'importe quel moment et ce sans préavis. Le prix valable est celui indiqué sur votre contrat et/ou votre bon de commande et/ou convenu avec vous en rendez-vous téléphonique ou autres.

3. RÉSERVATION D'UNE SÉANCE, COMMANDE DE PRODUITS COMPLÉMENTAIRES ET DÉLAI DE RÉTRACTATION

Le versement d'un acompte signe un engagement ferme de la part du client et entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV. La réservation n'est définitive qu'à réception du règlement de ce versement. A défaut de réception du règlement dans les 8 jours suivant l'accord du photographe pour la date et l'heure convenues avec le client, la réservation sera purement et simplement annulée et ce sans préavis et sans que le client ne puisse réclamer la moindre indemnité. Le paiement s'effectue en une seule fois lors de la prise de vue ou la réservation mais pour des montants importants comme les mariages, le photographe et le client sont d'accord pour effectuer le règlement en 2 fois sans frais (1 fois à la signature du contrat et une autre fois à la remise de l'oeuvre). Le paiement s'effectue par chèque (à l'ordre de Benoît Hogedé) ou en espèces remises en main propre au studio ou par virement sur le compte professionnel de la société Benoît Hogedé Photo & Vidéo. Aucune ristourne pour paiement comptant ne sera accordée. Conformément à la loi, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrables à compter du lendemain de la réservation de la séance. Passé ce délai, aucune somme déjà versée ne lui sera remboursée en cas d'annulation de sa part, et ce quelque soit le motif. Le montant total des produits complémentaires d'impression ou supports divers est à payer en intégralité le jour de la commande. Conformément à l'article 121-20-2 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne pourra être exercé pour ces produits, considérés comme étant nettement personnalisés. En cas de chèque sans provision, le client sera averti par le photographe et disposera d'un délai de 72h pour régler la prestation en espèces au studio. Dans le cas où cet incident engendrerait des frais au photographe, le client s'engage à les lui rembourser.

4. PRÉCISIONS POUR LA RÉSERVATION D'UNE SÉANCE NAISSANCE

Dans le cas d'une réservation pour une séance naissance, le client s'engage à avertir le photographe dans les 5 jours suivant la venue au monde de son enfant afin de fixer officiellement la date et l'heure de la séance. Passés 5 jours, le photographe ne garantit plus de pouvoir proposer une date dans les 12 premiers jours de vie de l'enfant, et le résultat escompté par le client pourra en être impacté, sans que le photographe soit tenu pour responsable. Certaines poses sont

spécifiques à des bébés de moins de 1 mois et ne peuvent plus être réalisées au-delà. De plus, passés 12 jours, coliques et acné du nourrisson apparaissent très souvent et compromettent le bon déroulement de la séance. En cas de problèmes de santé graves et/ou d'hospitalisation du nouveau-né, s'il n'est pas possible de réaliser les photographies dans les 30 jours de vie de l'enfant, un avoir du montant déjà versé par le client sera établi, aucun remboursement ne sera effectué. Si la séance n'a pas eu lieu dans les 30 jours par la faute du client (aucune date ne lui convenait), l'acompte est définitivement perdu et aucun remboursement ou avoir ne sera fait.

5. REPORT OU ANNULATION

Si le photographe ne peut honorer le contrat pour cas de force majeure, il sera proposé dans la mesure du possible une date de remplacement. Dans le cas où aucun accord n'est trouvé, les frais de prise de vues seront remboursés intégralement au client, et ce, sans donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Est considéré comme force majeure un événement extérieur imprévisible et rendant impossible l'exécution de la prestation (accident, décès, neige, verglas, maladie...). Chacune des parties pourra opposer ce droit dès lors où la force majeure est caractérisée. Le photographe ou le client s'engage à prévenir l'autre partie dans les plus brefs délais par téléphone au 0679231887. D'un commun accord, une nouvelle date sera planifiée, sans aucun frais supplémentaire à prestation identique. Toute demande de modification (date, heure, lieu) par le client devra être effectuée au plus tard 15 jours avant la date prévue de la séance, sauf cas de force majeure. Néanmoins le report de la séance devra obligatoirement avoir lieu dans les 30 jours suivant la date prévue pour la séance initiale si le planning de la photographe le permet. En cas de report, le photographe ne pourra pas être tenue responsable de la non-réalisation de certaines particularités de séance (saison, météo, cadre de prise de vue...). En cas d'annulation de la séance par le client, l'acompte ne lui sera pas remboursé, il couvre forfaitairement les frais de préparation de votre séance et le manque à gagner d'une prestation photographique perdue. La loi prévoit que le solde soit réglé au photographe.

6. PRÉCISIONS POUR L'ANNULATION D'UN REPORTAGE DE MARIAGE

Comme précisait ci-dessus, si le client devait annuler son reportage alors les arrhes versés ne seront pas restitués car ils couvrent forfaitairement les frais de préparation du mariage. Comme le prévoit la Loi, le solde intégral sera aussi à régler pour combler le manque à gagner d'une prestation photographique perdue. Si le photographe devait annuler le mariage pour une raison de force majeure - étant considéré comme force majeure un événement extérieur imprévisible et rendant impossible l'exécution de la prestation (accident, décès, neige, verglas, maladie...) - il fera tout son maximum pour se faire remplacer le jour J par un collègue professionnel qui pourra assurer la prestation à sa place. Dans tous les

cas, l'intégralité des arrhes versés au photographe sera restituée au client afin qu'il puisse lui-même rétribuer un autre professionnel le cas échéant.

7. DÉROULEMENT D'UNE SÉANCE

Le client s'engage à être à l'heure au rendez-vous fixé pour la séance. Au-delà de 30 minutes de retard sans avoir prévenu, la séance sera purement et simplement annulée. Le client perdra les sommes déjà versées et ne pourra prétendre à aucun remboursement ni avoir ni report. A noter que pour les séances à thème telles que Noël..., aucun retard de plus de 20 minutes non prévenus ne sera toléré, les séances s'enchaînant toute la journée, le client suivant n'a pas à subir le retard du client le précédant. Le client s'engage à faciliter le travail de la photographe lors de l'exécution de la prestation. Il est formellement interdit au client de prendre des photos avec un appareil photo, téléphone mobile ou autre durant la séance. Le photographe ne pourra pas être tenue responsable d'une moindre qualité des photos en cas de manque de coopération d'un des participants de la séance.

8. CARTE-CADEAU

Les cartes-cadeaux sont à régler intégralement à la commande et sont valables 1 an à partir de la date de règlement, au-delà le bénéfice de la carte-cadeau est définitivement perdu et ni l'acheteur ni le détenteur ne pourront prétendre à un quelconque remboursement ou avoir. Les cartes-cadeaux ne sont ni échangeables ni remboursables ni modifiables. Seuls les bénéficiaires nommés sur la carte-cadeau seront photographiés.

9. PROBLÈME TECHNIQUE

En cas de problème technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque pendant la prestation et empêchant la photographe de réaliser le travail demandé, l'intégralité du montant versé sera remboursée, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Le client pourra également accepter le report de la séance à une date ultérieure, dans ce cas le montant versé ne sera pas remboursé. Malgré toute l'attention portée aux fichiers numériques, il peut arriver de manière exceptionnelle qu'à la suite d'une séance, par manipulation accidentelle, destruction involontaire, carte mémoire défaillante ou panne informatique, que les sources des photographies soient inexploitables.

Dans ce cas, le studio vous offre la possibilité de refaire la séance afin de palier à cet incident indépendant de sa volonté. En cas de refus, le client ne pourra prétendre qu'au remboursement des sommes qu'il a versées, et ce sans aucun dédommagement.

10. RESPONSABILITÉ

Le client est responsable de lui-même et des personnes l'accompagnant à la séance. Le photographe ne pourra pas être tenue responsable d'un accident ou de la casse de matériel en séance qui aurait pu être évité notamment si les parents avaient surveillé leur(s) enfant(s). Il ne pourra pas être intenté de poursuites judiciaires contre lui. En cas de détérioration ou de casse du matériel par le client ou ses enfants, celui-ci devra rembourser au prix du neuf. Si l'accident est du fait du photographe, son assurance professionnelle sera déclenchée (N° contrat Swiss Life d'assurance multirisque professionnelle : 013835079).

11. POST-PRODUCTION ET CONSERVATION DES FICHIERS NUMÉRIQUES

Le client reconnaît être familier avec le portfolio du photographe et sollicite ses services en toute connaissance du style artistique de celui-ci. Il reconnaît également que le travail du photographe est en constante évolution, que la prestation proposée par le photographe est unique et artistique et que les photographies livrées peuvent être différentes des photographies prises par le photographe dans le passé. Le photographe assure qu'il utilise tout son potentiel et tout son jugement artistique personnel pour créer des images cohérentes avec sa vision personnelle de l'évènement. Les clichés remis au client après retouches correspondent au nombre défini par la prestation et sont choisis par le photographe sans l'avis du client. Ce dernier fait confiance au photographe pour cette sélection et ne peut pas demander à voir les fichiers bruts pour faire sa propre sélection.

Le client accepte que cette vision artistique et cette sélection puissent être différentes de la sienne. En conséquence les photographies ne peuvent pas être soumises à un rejet en fonction des goûts ou des critères esthétiques propres à chacun. Le photographe est aussi seul juge de la mise en page des images dans la réalisation d'un livre ou d'un recadrage pour impression ou d'une composition pour un faire-part ou tout autre support.

Aucun fichier brut (raw) ne sera livré au client et ne pourra être exigé. Les fichiers numériques sont livrés au format jpeg basse et haute définition. Un double envoi par mail est effectué sauf quand le client vient chercher sur une clef USB les clichés au studio. Les fichiers basse définition sont envoyés sur le mail du client tandis que la HD est envoyée par we transfer. Le lien expirant à un moment, le client s'engage à télécharger les fichiers dans ce laps de temps. Un nouvel envoi peut être effectué si le client a oublié. Passé ce deuxième envoi et s'il n'est pas venu au studio dans le mois suivant la finalisation de la prestation, le client ne sera plus en moyen de réclamer les fichiers HD. La conservation des photographies est garantie pendant 1 an (sauf catastrophe indépendante de sa volonté telle qu'un DDE défaillant, inondation, incendie ou autres). Pour toute demande faite après cette date, le photographe se réserve de ne plus être en capacité de redonner les clichés de la prestation ou de facturer à nouveau la restitution de ceux-ci.

12. IMPRESSION ET VISIONNAGE DES PHOTOS PAR LE CLIENT

Si le client tient à imprimer lui-même ses produits (livres, tirages...) grâce aux fichiers numériques qu'il a acquis, le photographe décline toute responsabilité quant au résultat obtenu dans un laboratoire lambda. Celui-ci ne garantit le résultat que sur les tirages effectués via le studio. Il vous faut impérativement décocher la case « retouche automatique », sous peine de ruiner le travail de post-traitement effectué sur les images.

De la même manière, le photographe ne peut être tenu pour responsable si le matériel de visionnage du client est mal étalonné, trop contrasté ou trop lumineux. Les retouches se faisant sur du matériel professionnel, les teintes artistiques ou les réglages des noirs et hautes lumières choisies par le client en accord avec le style du photographe ne peuvent faire l'objet d'une discussion liée à un mauvais affichage (défaut colorimétrique, perte de détails,...) sur le matériel du client.

13. LIVRAISON DE LA COMMANDE

Le client sera averti par mail ou sms lorsque sa commande sera prête (compter entre 1 et 8 semaines) et pourra venir la chercher au studio (à moins qu'un envoi postal soit prévu). Le délai de mise à disposition n'est donné qu'à titre indicatif : en cas de retard de livraison d'un fournisseur ou d'un produit livré endommagé au studio, le photographe ne pourra être tenue pour responsable du retard et aucun dédommagement quel qu'il soit ne pourra lui être demandé.

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les photographies réalisées lors d'une séance ou d'un reportage sont protégées selon les règles des articles L121-1 et loi du 11 mars 1957 (Code de la Propriété Intellectuelle et droits d'auteur). Même après cession des fichiers numériques, les photographies restent la propriété intellectuelle du photographe et ne sont en conséquence pas libres de droit sauf si celui-ci les cède. Seul le droit à l'image du client lui est inaliénable. Toute utilisation commerciale par le client est formellement interdite sans un accord écrit du photographe. Toute utilisation d'une photographie, quelle qu'en soit l'usage (concours, diffusion, exposition, reproduction, etc.) faite sans l'accord écrit du photographe constitue un délit de contrefaçon, au sens de l'article L 335-2 du même Code, et est punissable de peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende. Il est notamment interdit et puni par la loi de numériser les tirages en vue de les diffuser sur Internet ou d'en faire des reproductions, de copier et d'utiliser les images présentées sur les différents supports propres au photographe, de retirer par quelque procédé la signature et/ou logo du photographe et de modifier les photos (passage en noir et blanc, recadrage, retouches diverses, etc.) sans autorisation préalable du photographe. Lorsque le client achète les fichiers numériques en haute qualité, il lui est autorisé

de reproduire et d'imprimer les fichiers et de les enregistrer sur tout support qu'il souhaite dans un seul but de conservation, uniquement pour son usage personnel et privé. Pour toute utilisation publique tels que les réseaux sociaux, le client devra obligatoirement citer le nom du photographe et mettre soit le lien de sa page Facebook, soit le lien de son site. Dans le cas où le client refuse les droits de publication au photographe (contrat de diffusion non signé durant la prise de vue), il lui est également interdit de publier les photos (Facebook ou autres).

15. DROIT À L'IMAGE ET AUTORISATION DE DIFFUSION

Le client conserve son droit inaliénable à l'image en toute circonstance, tout temps et tout lieu. Le Client déclare être majeur, poser librement pour des photographies et autoriser la prise de vues. Les représentants légaux déclarent être majeurs et autoriser les prises de vues de leur(s) enfant(s) mineur(s). Si l'un des représentants légaux s'avérait être mineur, les signatures de ses parents ou de ses représentants légaux est obligatoire, exception faite des personnes mineures émancipées. Dans le cas où un seul parent signe le contrat, il atteste que l'autre parent a été averti de la séance et ne s'oppose ni à la prise de vues, ni à l'exploitation des images réalisées si le droit d'exploitation a été accordé par le parent signataire. Sauf avis contraire du client mentionné par la non-signature du contrat de diffusion, le photographe pourra utiliser les images à des fins commerciales dans le cadre de la promotion de son activité (site web, pages professionnelles sur des réseaux sociaux, publicités, expositions, etc.) et ce pour une durée de 20 ans. Dans le cas d'une séance offerte ou à un tarif privilégié par le photographe en vue d'une diffusion des photographies réalisées, si le client s'oppose finalement à cette diffusion, il devra régler la séance au tarif en vigueur.

16. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le photographe s'engage à préserver la vie privée de ses clients. En aucun cas les données recueillies ne seront cédées ou vendues à des tiers. Les informations personnelles demandées au client sont destinées exclusivement au photographe à des fins de gestion administrative et commerciale.

17. LOI APPLICABLE

Toutes les prestations réalisées par la photographe sont soumises à la loi française. Les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à soumettre leur différent au médiateur désigné par les organismes représentatifs des photographes professionnels. Pour toutes les contestations relatives à l'application des présentes conditions générales de vente ou des prestations réalisées par le photographe, il sera fait appel au tribunal compétent pour régler le litige.